

Conseil municipal du lundi 9 novembre 2009

Le neuf novembre deux mille neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Mme Isabelle VEYRY absente excusée procuration à M Bertrand ASTRIC, Mme Josiane RUFFION absente excusée procuration à M Bernard BONNOT, M. Rémy LUCAS absent excusé procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT.

Mme Wilma SINA-AUCANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 7 octobre 2009 appelle quelques observations. Dans le paragraphe projet accueil de jour, il fallait lire « le coût de la location d'une structure Algeco est de 7 €/ m2 par mois ». Dans le paragraphe éclairage de Noël, il fallait lire : « l'éclairage de Noël représente une consommation de 10 % de la consommation actuelle » et non 25 %.

Budget communal 2009 : transferts de crédits à l'article 16411

Le Maire expose que pour des raisons d'ordre budgétaire, il y a lieu de rembourser par anticipation deux emprunts qui ont été réalisés pour financer la rénovation du bâtiment de l'ancienne perception.

Pour ce faire, il convient de transférer des crédits comme suit :

- transfert de 30 000 € de l'article 2313/opération n°40, dont les crédits passeront de 30 000 € à 0 €, à l'article 16411 dont les crédits passeront de 46 000 € à 76 000 €.
- transfert de 5 000 € de l'article 020, dont les crédits passeront de 19 771 € à 14 771 €, à l'article 16411 dont les crédits passeront de 76 000 € à 81 000 €.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Création d'un terrain multisports : choix du prestataire

Le Maire présente les résultats de la consultation lancée le 17 septembre 2009 concernant la création d'un terrain multisports.

Entreprises	Montant de l'offre en € TTC
Kompan	49 974,38 €
Agorespace	50 232,00 €

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 octobre 2009 a déclaré le marché fructueux et a retenu l'offre de l'entreprise Kompan. Les critères de sélection étaient les suivants :

- prix de la prestation : 30 %
- valeur technique : 40 %
- délai d'exécution : 30 %

Le Maire précise que le mode de passation retenu pour le marché est celui de la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise Kompan pour un montant total de 49 974,38 € TTC et à signer toutes les pièces utiles dans le cadre de ce marché pour l'exécution et le règlement des travaux.

Rénovation de l'éclairage public : demande de subvention auprès du SYDED

Le Maire expose qu'il a reçu un devis de l'entreprise Gauthier concernant la rénovation de 22 points lumineux d'éclairage public. Le montant du devis s'élève à 10 560 € HT.

Le Maire précise que cet investissement peut être subventionné par le SYDED à hauteur de 26 %.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention et présente le plan de financement suivant :

Subvention SYDED (26 %) :	2 745,60 €
Fonds libres :	7 814,40 €
TVA :	2 069,76 €
 Total TTC :	 12 629,76 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- sollicite l'aide financière du SYDED
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Achat d'un terrain cadastré AD n°143

Le Maire rappelle qu'il était mandaté pour négocier l'achat du terrain situé au bas de la Maison Des Loups, cadastré AD n°143, appartenant à l'association Les Richets. Le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente de l'association qui l'informe que les membres du bureau ont voté à l'unanimité la vente de ce terrain au prix de 9 € le m².

La parcelle cadastrée AD n°143 est d'une contenance de 848 m². Le prix d'achat dudit terrain est de 7 632 €, hors frais de notaire.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles à la finalisation de l'achat dudit terrain cadastré AD n°143 au prix de 7 632 € auprès de l'étude Racle et Colin & Associés, notaires à Besançon. Il est entendu que les frais et taxes liés à cette affaire sont à la charge de la commune.

Lotissement Village Haut : reprise de la voirie et des réseaux dans le domaine public

Le Maire rappelle la délibération du 11 décembre 2006 par laquelle la commune autorisait M. Bernard BLANCHOT, à l'époque adjoint au maire, à signer l'acte notarié constatant que les voiries et réseaux du lotissement « Village Haut » ont été réceptionnés et que le transfert en toute propriété au nom de la commune, à l'euro symbolique, pouvait avoir lieu.

Le notaire en charge de cette affaire nous informe que cet acte n'est à ce jour pas régularisé. Afin de finaliser ce dossier et vu que M. Bernard BLANCHOT n'est plus un élu, il propose que le conseil l'autorise à signer cet acte.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles concernant cet acte. Il est entendu que les frais et taxes diverses liées à cette affaire sont à la charge des vendeurs.

Fourrière : adhésion à la Société Protectrice des Animaux

Le Maire donne lecture d'une convention qu'il y a lieu de prendre entre la commune et la Société Protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté. Cette convention prévoit que la SPA assure pour le compte de la commune la gestion d'une fourrière en vue d'y admettre les chiens trouvés sur le territoire communal en état de divagation.

Il précise que la participation financière annuelle de la commune s'élève à 0,15 € par habitant sur la base du dernier recensement.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal en ayant délibéré, autorise le Maire **à l'unanimité** à signer la convention avec la SPA.

Réduction du temps de travail de Mlle Françoise THEUROT

Le Maire expose que Mlle Françoise THEUROT, adjoint technique de 2^{ème} classe, souhaite réduire son temps de travail. Le Maire rappelle que l'agent effectue actuellement un temps de travail de 10 heures hebdomadaire. Il propose, en accord avec l'agent, de réduire le temps de ménage affecté à la mairie et à la Bibliothèque de 3 heures par semaine. La durée hebdomadaire du temps de travail de Mlle Françoise THEUROT passera ainsi de 10 heures à 7 heures.

Cette réduction prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2009.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Transport scolaire méridien : Boussières-village/Boussières-Papèteries

Suite à l'engagement de 6 parents d'enfants domiciliés à Boussières-Papèteries demandant le maintien du transport scolaire du midi, le conseil municipal a décidé le rétablissement de l'accompagnement durant le transport scolaire du midi à compter du lundi 23 novembre 2009.

Projet Action jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes est en place depuis un moment et évolue progressivement. Une réunion avec le comité de pilotage jeunes est prévue pour amorcer des actions avec ce public (âgé de 11 à 17 ans). Un questionnaire sera préparé et distribué pour connaître les activités qu'ils souhaiteraient pratiquer et leurs goûts. Le but serait de créer deux temps forts dans l'année (sorties ou activités encadrées par des animateurs). En décembre, il y aura une proposition chiffrée pour budgétiser des permanences d'animateurs et 2 temps forts pour 2010.

Bruno BERNARD propose qu'il y ait concertation entre les commissions au sujet des Jeunes afin d'avoir une vue d'ensemble et une politique globale de la jeunesse.

Questions diverses :

Chemin de Nela : assistance à maîtrise d'ouvrage

Le cabinet Bat Eco a été sollicité pour réaliser une étude concernant les solutions à mettre en œuvre pour résoudre le problème d'inondation sur le chemin de Nela sur le bas de la route de Vorges, ainsi que pour la réalisation de trottoirs chemin de Nela.

L'étude a été chiffrée et acceptée pour un montant de 900 €. Sont prévus : la reprise des trottoirs, de la voirie, l'utilisation du réseau séparatif et la création d'un puits perdu au niveau du stade.

Réunion quartier du Maroc

Une réunion de quartier avec les habitants du Maroc sera programmée rapidement pour étudier les problèmes de stationnement.

Guirlandes de Noël

Le remplacement des éclairages de Noël par un éclairage led n'a pas pu se concrétiser cette année car l'investissement financier est trop élevé.

Pour 2009, nous maintenons l'éclairage traditionnel sur la commune avec l'ajout de quelques illuminations supplémentaires au niveau de la mairie.

Conseil municipal des jeunes

Réunion du conseil municipal des jeunes le mercredi 10 novembre à 18 h30.

Les Jeunes et les élus de Conseil municipal souhaiteraient se rencontrer davantage pour mieux se connaître et travailler ensemble, à ce titre il est envisagé de faire un Conseil Municipal ensemble.

Le CMJ souhaiterait également organiser l'inauguration du terrain multisports.

Logement de l'ancienne perception

Le logement a été réhabilité et remis à neuf. A ce jour il n'y a qu'une demande de location. Pour être reloué, le bail devra être réactualisé et que le conseil municipal autorise le maire à signer ledit bail.

Accueil de jour

Le conseil général n'est pas favorable au projet de l'accueil de jour dans une structure de type Algeco. Il semble qu'installer une population âgée dans un bâtiment de type Algeco ne donne pas une bonne image du Conseil Général.

Le projet initial continu donc : la création d'une cantine scolaire ainsi qu'une structure adaptée à l'accueil de jour à côté de l'école maternelle. L'étude commencée avec HDL pour faire un chiffrage de ce projet doit être menée à son terme. Un projet d'échange de terrain est aussi prévu avec Madame GAILLARD.

Bernard BONNOT propose l'idée de faire une extension de la MDL qui permettrait d'accoler une structure accueil de jour dans un lieu où tous les branchements nécessaires sont déjà existants.

École maternelle : demande de subvention exceptionnelle

Le Maire présente le projet de sortie de l'école maternelle pour le mois de juin 2010. Il s'agit d'un voyage en classe découverte sur l'environnement de 3 jours (2 nuits) au centre d'Aisey en Haute-Saône. Le Maire précise que le coût du projet s'élève à 7 326,80 € et que l'APE s'est engagée à financer ce projet à hauteur d'un tiers.

Le Maire propose que la commune participe financièrement à ce projet également à hauteur d'un tiers.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**. Une somme de 2 450 € sera inscrite à l'article 674 du BP 2010.

Cidex

Le maire a rencontré Monsieur DAUSSE représentant de la poste qui souhaiterait implanter des cidex et demande l'autorisation à la commune. Ce dernier enverra prochainement un plan pour situer les emplacements souhaités.

Pour information, plusieurs habitants de Boussières ont demandé de ne plus être dans un cidex et d'avoir leur boîte aux lettres à proximité.

Révision des listes électorales

La réunion pour la révision des listes électorales se tiendra le lundi 16 novembre à 19h30.

Cérémonie du 11 novembre 2009

La cérémonie de commémoration se déroulera au monument aux morts aux heures habituelles avec la participation du conseil municipal des jeunes.

Le verre de l'amitié sera offert par la Municipalité.

Suivi des personnes s'étant déclaré pour la grippe

A l'heure actuelle, une seule personne a souhaitée s'inscrire sur la liste des personnes à suivre en cas de pandémie grippale. Il faut à présent mettre en place la procédure de suivi de cette liste et contacter régulièrement cette personne.

Repas des anciens

Le traiteur Léonard a été retenu pour le repas des anciens et le groupe Sixties pour l'animation musicale.

Budget 2010

Les responsables des commissions doivent faire des demandes de devis très rapidement pour pouvoir inscrire les futurs investissements à prévoir au budget 2010.

Habitation de M. Pierre POULET

Le maire a été contacté par une personne qui souhaite acheter ce bien pour y installer avec son mari une activité d'entrepreneur multicarte (rénovation, bâtiment).

Affouage

Une vente est prévue début décembre pour un total de 12 lots de bois d'affouage sur les parcelles 2, 3 et 4 situées à Blâme et sur les parcelles 24 et 25 situées aux Richets. La conjoncture actuelle ne permet pas d'abattre des grumes si nous ne sommes pas assurés de pouvoir les vendre.

La séance a été levée à 22 h15